

## CONSEIL SYNDICAL DU 17 JUIN 2020

Convocation du 27 mai 2020

En exercice : 18

Présents : 17

Votants : 17

### Présents :

Attichy : Mme Rigault

Choisy-au-Bac : Mme Lisch-Dupeux, M. Dhoury - M. Mignard (suppléant)

Francières : Mme Boulefroy et M. Fabis

Hémévillers : M. Mouney (titulaire) - M. Baillon, Mme Depoorter (suppléants)

Margny lès Compiègne : Mmes Dauzat et Maury

Pierrefonds : M. Toledano et Mme Defossez

Rethondes : M. Littière et M. Wallet

St-Crépin-aux-Bois : M. d'Orsetti - Mme Dewolf (suppléante)

Vieux-Moulin : M. Bellanger et Mme Guillerm - M. Dodeman (suppléant)

Également présentes : Mme Kipfer (directrice), Mme Leroy (comptabilité), Mme Equoy (accueil et scolarité), Mme de Tourtier (accueil)

Olivier Dhoury, vice-président sortant, excuse l'absence de Madame Gautheron, présidente sortante.

En amont de la séance, il invite Madame Kipfer à projeter pour les délégués présents une présentation de l'Atelier musical de l'Oise. Cette présentation sera complétée, par l'envoi de différents documents par voie électronique.

Monsieur Dhoury, cède la place à Monsieur Fabis, doyen d'âge, pour ouvrir la séance d'installation du conseil.

### Désignation d'un secrétaire de séance

M. Jean d'Orsetti (St-Crépin-aux-Bois) est nommé secrétaire de séance.

### Présentation des membres du conseil syndical

Par un tour de table, les délégués des communes pour le mandat 2020-2026 sont invités à se présenter. Le taux de renouvellement est élevé pour ce nouveau mandat (12 « nouveaux » sur 18 élus titulaires). Madame Kipfer, directrice, présente également les trois membres du personnel administratif qui assistent à la séance.

### Monsieur Fabis donne lecture de la charte de l'élue

### Election du (de la) président(e)

Monsieur Fabis rend hommage à Madame Gautheron, présidente sortante, dont il loue l'investissement pour le SIVOC et la rigueur de gestion. Il évoque à ce sujet la lourde tâche que représente la présidence du SIVOC.

Il lance ensuite un appel à candidature pour la fonction de Président.e.

Madame Geneviève Lisch-Dupeux (Choisy-au-Bac) est la seule candidate.

L'élection se déroule à bulletin secret. Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **17**
- Suffrages exprimés : **17**

A l'unanimité des votes, Madame Lisch-Dupeux est proclamée présidente du Syndicat Intercommunal et est immédiatement installée dans ses fonctions.

### **Election des vice-présidents**

La Présidente invite les membres présents à procéder à l'élection des vice-présidents.

Madame Stéphanie Dauzat déléguée de Margny-lès-Compiègne et Monsieur Olivier Dhoury, vice-président sortant se déclarent candidats. Aucun autre délégué se portant candidat, la présidente propose de procéder à cette élection à main levée. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Après ce vote à main levée et à l'unanimité, **Madame Dauzat et Monsieur Dhoury sont nommés vice-présidents du Syndicat Intercommunal.**

### **Constitution d'un groupe de travail finances**

La crise sanitaire et la période de confinement qui en a découlé aura des incidences sur les recettes comme sur les dépenses de l'année 2020. La présidente attire l'attention sur deux points nécessitant des prises de décision rapides : les réductions ou remises potentielles aux usagers qui n'ont pu bénéficier du service ; la prise en compte de critères exceptionnels pour l'attribution aux enseignants des indemnités de suivi et d'orientation.

Laure Equoy est invitée à présenter les grandes lignes du point concernant les réductions.

L'Atelier musical a été fermé par arrêté le 2 mars. La période de confinement a ensuite empêché un grand nombre d'élèves de bénéficier de cours depuis la fin des vacances d'hiver. Se pose la question des annulations de titres ou remboursement du deuxième semestre pour tout ou partie des cours collectifs, ainsi que d'éventuelles exonérations du troisième trimestre pour les instrumentistes qui n'auraient pu bénéficier d'accompagnement à distance pendant ces quatre mois.

Un sondage a été réalisé en avril auprès des familles, avec un taux de retour de plus de 70%. De nombreuses familles souhaitant se montrer solidaires, l'estimation des pertes potentielles de recettes des familles s'élèverait à environ 15 000 € (sur un montant global voté de 120 000 €), sous réserve d'inscriptions en nombre équivalent à la rentrée scolaire 2020/21. Ce montant ne met pas en péril la trésorerie, qui bénéficie d'une réserve de 70 000 €.

En revanche, **il convient d'étudier précisément les critères et les modalités de ces remises** (remboursement total ou partiel, annulation, avoir...) de façon à pouvoir lancer les dernières facturations avant l'été.

La présidente propose de constituer rapidement un groupe de travail finances pour statuer sur ces modalités. A l'unanimité, le conseil lui donne mandat pour fixer les montants des réductions accordées.

Suite à une question de Madame Maury sur les **dépenses qui pourraient être minorées**, la parole est donnée à Sophie Kipfer qui signale en premier lieu les postes suivants :

Les frais de déplacement de mars à juillet, des charges liées à l'organisation de manifestations non reportables (ex : 5 000 € de location de salle, château de Pierrefonds et EJL), certaines prestations de service non effectuées, une partie des subventions aux associations...

Est évoquée ensuite la question des **primes aux enseignants**, pour lesquelles certains critères d'attribution spécifiques ne peuvent être appliqués sur la période de mars à juin 2020 (travail dans les antennes, quantité de cours collectifs, enseignement pluridisciplinaire...).

Plutôt que la suppression radicale de cette part modulable, déterminer des critères spécifiques propres à la période concernée permettrait de ne pas pénaliser injustement les enseignants. Certains se sont en effet montrés particulièrement actifs dans des domaines nouveaux (montages vidéo, mise en place d'une plateforme de ressources, animation en maison de retraite).

A la demande d'un élu, il est précisé que les salaires de tous les agents ont été maintenus dans leur intégralité, y compris pour les enseignants dont les activités n'ont pu être exercées à distance (interventions en milieu scolaire, cours collectifs divers).

La délibération d'instauration du régime indemnitaire prévoit que la Présidente peut librement moduler les attributions individuelles en fonction d'une part de la manière de servir, de la disponibilité et de l'assiduité d'un agent, et d'autre part des critères spécifiques concernant la part modulable. Madame Lisch souhaite cependant **associer le groupe de travail finances à la validation de critères propres à la période**. Le conseil syndical se montre favorable à ce souhait.

Compte tenu des délais nécessaires, le versement de la deuxième partie de l'ISO sera reporté au mois de juillet. Les enseignants en seront informés par la directrice.

Il est ensuite mis en place **un groupe de travail finances** constitué de Virginie Boulefroy, Stéphanie Dauzat, Olivier Dhoury, Geneviève Lisch, Sylvia Maury, Philippe Toledano.

Le groupe de travail se réunira le **mercredi 24 juin** pour étudier les deux points précédemment évoqués.

La présidente précise que les élus qui le souhaitent peuvent rejoindre ce groupe de travail, et que d'autres groupes seront constitués lors d'un prochain conseil syndical.

Le montage vidéo « L'Atelier musical prend l'air », travail collectif réalisé pendant le confinement avec plus de 60 participants (instrumentistes, chanteurs, danseurs) est projeté en clôture de séance.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.